AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS (ANRT)		
ANRT	**INSTITUT NATIONAL DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS «INPT»**	INPT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2011/INPT

Le Directeur de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) lance, conformément à l'article 20-1 de la Décision n°29/07 du 30 Novembre 2007 du Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) portant règlement des marchés de cette agence, un appel d'offres ouvert pour conclure un marché, séance publique, et procédera le **Mardi 01 Novembre 2011 à 10H00** au siège de l'INPT, sis Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à **la réalisation des séminaires et ateliers d'accompagnement au profit des élèves de la troisième année du cycle d'Ingénieurs d'Etat de l'INPT**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane ou téléchargé du site de l'ANRT aux adresses électroniques suivantes www.anrt.ma et www.inpt.ac.ma.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE PAR LES CONCURRENTS SONT :

1- UN DOSSIER ADMINISTRATIF COMPRENANT :

a. La déclaration sur l'honneur **conformément au modèle joint au règlement de la consultation;**
b. L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an, certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le soumissionnaire a été imposé (original ou copie certifiée conforme) ;
c. L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire est en situation régulière envers cet organisme (original ou copie certifiée conforme);
d. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de l'entreprise appuyée par les statuts de la société et les procès verbaux des assemblées générales conférant les pouvoirs à la personne délégataire (original ou copie certifiée conforme) ;
e. Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;
f. Le cautionnement provisoire pour chaque lot est fixé à la somme de : 3.000,00 DH (trois mille dirhams).

2- UN DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :

a) Une note technique indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, comportant les indications prévues par l'alinéa 1, § B de l'article n°23 de la décision n°29/07/ANRT précitée.
b) Copie (s) certifiée (s) des attestations de références des fournitures et prestations similaires à celles objet du présent appel d'offres, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment l'objet et le montant de la prestation.

3/ DOSSIER ADDITIF :

Lot n°	Documents demandés
1	a- Méthode et matériel pédagogiques. b- Contenu détaillé du séminaire. c- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme. d- CV détaillés des formateurs proposés dûment signés et cachetés par le prestataire Justifiant l'expérience exigée par le CPS.
2	a- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme. b- Copie certifiée conforme à l'original de la certification Oracle (ex SUN) niveau architecte ou développeur c- CV détaillé du formateur dûment signé et cacheté par le prestataire. Justifiant l'expérience exigée par le CPS.
3	a- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme et certifications demandées. b- CV détaillés des formateurs dûment signés et cachetés par le prestataire justifiant l'expérience exigée par le CPS.
4	a-La méthodologie de travail ; b- La documentation présentant et détaillant le contenu du jeu proposé ; c-Les références du jeu de simulation proposé ; d-Les supports et le matériel pédagogiques utilisés. e- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme. f- Copie certifiée conforme à l'original des certifications ou attestations délivrées par l'organisme propiètaire du jeu de simulation justifiant les compétences du formateur. j- CV détaillé du formateur dûment signé et cacheté par le prestataire Justifiant l'expérience exigée par le CPS.

Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres le C.P.S signé à la dernière page avec la mention manuscrite « **Lu et accepté** » et paraphé sur toutes les pages, ainsi que le règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention « **lu et accepté** »;

4-UNE OFFRE FINANCIERE COMPRENANT :

a. L'acte d'engagement cité au $ 1-a de l'article 26 de la décision n°29/07 conforme au modèle joint au règlement de consultation;
b. Le bordereau des prix formant détail estimatif.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Les offres accompagnées des dossiers administratif, technique, additif et financiers sont à déposer au Service des Achats de l'INPT contre décharge, soit envoyer sous pli fermé et recommandé à l'adresser : INPT Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane, soit à remettre en mains propres au Président de la Commission d'Ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis à la date et l'heure fixées ci-dessus.

ROYAUME DU MAROC
PREMIER MINISTRE
AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION
DES TELECOMMUNICATIONS
INSTITUT NATIONAL DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
N°11/2011/INPT

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

OBJET: REALISATION DES SEMINAIRES ET ATELIERS D'ACCOMPAGMENT AU PROFIT DES ELEVES DE LA TROISIEME ANNEE DU CYCLE D'INGENIEURS D'ETAT DE L'INPT

Date limite de réception des plis : MARDI 01 NOVEMBRE 2011 A 10H00

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdellatif
Directeur

Le présent appel d'offres ouvert est lancé en application des dispositions de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article n°16 et l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l'articles n°17 de la Décision n°29/07/ANRT du 30/11/2007 portant règlement des marchés de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

TITRE I : CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation des séminaires et ateliers d'accompagnement au profit des élèves de la troisième année du cycle d'Ingénieurs d'Etat de l'INPT, sis à Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane, réparti en quatre lots comme suit :

1. Lot n° 1 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers : en matière d'insertion professionnelle : Simulations et jeux de rôles & entretiens individuels ;
2. Lot n° 2 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers pour la préparation : Java Standard Edition 6 Programmer Certified Professional Exam (1Z0-851) ;
3. Lot n° 3 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers en matière de Système d'Information pour le Management ;
4. Lot n° 4 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation d'un jeu de simulation d'entreprise dans le domaine de management : Stratégie et finance ;

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE DECOULANT DU PRESENT APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du marché comprennent :
- L'acte d'engagement ;
- Le présent CPS ;
- Le bordereau des prix – détail estimatif ;
- Le C.C.A.G-E.M.O.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre ou elles sont énumérées ci – dessus.

ARTICLE 3 : MONTANT DU MARCHE DECOULANT DU PRESENT APPEL D'OFFRES

a. Attributaire national :

Le montant du marché s'élève à la somme de :

- **Montant HT** : est celui fixé dans l'acte d'engagement et au niveau du bordereau des prix (en dirhams, en lettres et en chiffres). (1)
- **Montant de la TVA** : est celui fixé dans l'acte d'engagement et au niveau du bordereau des prix (en dirhams, en lettres et en chiffres).(1)
- **Montant TTC** : est celui fixé dans l'acte d'engagement et au niveau du bordereau des prix (en dirhams, en lettres et en chiffres). (1)

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

b. Attributaire étranger ou groupement constitué de nationaux et d'étrangers:

Le montant du marché s'élève à la somme totale de : montant fixé dans l'acte d'engagement et au niveau du bordereau des prix Dirhams TTC (en lettres et en chiffres) (1)
Réparti comme suit :

1. Part transférable : montant de la part transférable mentionné dans le bordereau des prix détail estimatif (en devises, en lettres et en chiffres), dont l'équivalent (en dirhams, en lettres et en chiffres) (1)
2. Part à la charge de l'INPT :
   - Taux de la TVA soit : montant mentionné dans le bordereau des prix détail estimatif (en dirhams, en lettres et en chiffres) (1)
   - Taux de la retenue à la source soit montant mentionné dans le bordereau des prix détail estimatif (en dirhams, en lettres et en chiffres). (1)
3. Part locale :
   - Montant HT : montant mentionné dans le bordereau des prix détail estimatif (en dirhams, en lettres et en chiffres). (1);
   - Montant de la TVA : montant mentionné dans le bordereau des prix détail estimatif (en dirhams, en lettres et en chiffres). (1)
   - Montant TTC : montant mentionné dans le bordereau des prix détail estimatif (en dirhams, en lettres et en chiffres) (1)

(1) : à ne pas renseigner par les concurrents).

ARTICLE 4: DOCUMENTS DE REFERENCE

1. La loi n°24-96 relative à la Poste et Télécommunications et particulièrement le titre II instituant l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications promulguée par le Dahir n°1-97-162 du 2 Rabii II 1418 (7 Août 1997) et telle qu'elle a été modifiée et complétée;
2. Le décret n°2-97-813 du 27 Chaoual 1418 (Février 1998 portant application des dispositions de la loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications en ce qui concerne l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications;
3. Le Dahir du 28 Août 1948 relatif au nantissement des marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par les dahirs n°1/60/371 du 31/01/61 et n° 1/62/202 du 29/10/62;
4. Les dahirs des 21 Mars 1943 et 27 Décembre 1944 en matière de législation sur les accidents du travail tels qu'ils ont été modifiés et complétés;
5. La Décision n°29/2007/ANRT du 30/11/2007 portant règlement des marchés de l'ANRT;
6. Le décret Royal n° 330-66 du 21 Avril 1967 portant règlement général de la comptabilité publique.
7. Décret n°2-89-61 du 10 Rabia II 1410 (10 Novembre 1989) fixant les règles applicables à la comptabilité des établissements publics- B.O n°4023 du 06/12/1989.
8. Le décret n°2-01-2332 approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'Etude et de Maîtrise d'œuvre passé pour le compte de l'Etat;
9. La décision N°175/08/SG/DR HAS/SGAR du 28/02/2008 du Directeur Général de l'ANRT, donnant délégation de pouvoirs au Directeur de l'INPT.
10. La décision n°33/07/DG/ANRT portant application de l'article 86 de la décision n°29/07 précitée.

Ces textes et documents constituent une obligation pour le concurrent. Celui-ci ne pourra en aucun cas se prévaloir de leur ignorance pour s'en soustraire.

ARTICLE 5 : ENTITE CHARGEE DU SUIVI DE L'EXECUTION

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abderrahmane
Directeur

Pour l'application du marché découlant du présent appel d'offres et des textes de référence, il y a lieu de préciser que le suivi de l'exécution sera assuré par l'INPT.

ARTICLE 6 : ELECTION DE DOMICILE

Toutes les notifications concernant le marché découlant du présent Appel d'Offres seront valablement faites à l'adresse précisée dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 7 : VALIDITE DU MARCHE DECOULANT DU PRESENT APPEL D'OFFRES

Le marché découlant du présent Appel d'Offres ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par le Directeur de l'Institut National des Postes et Télécommunications.

L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement des prestations.

ARTICLE 8 : SOUS TRAITANCE

Les conditions de sous-traitance sont régies par les dispositions de l'article 84 de la décision n°29/07/ANRT précitée.

ARTICLE 9 : FRAIS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

Les frais de timbres et d'enregistrement inhérents au marché découlant du présent appel d'offres sont à la charge de l'attributaire.

ARTICLE 10 : REVISION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables

ARTICLE 11: REGLEMENT DES SOMMES DUES

L'INPT se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit 60 jours fin de mois de réception des factures par virement au compte bancaire indiqué dans l'acte d'engagement retenu sur production d'une facture ;

La facture doit répondre aux conditions suivantes :

1. Etre conforme au bordereau des prix - détail estimatif pour les prestations réalisées ;
2. Etre en six exemplaires ;
3. Etre signée (par la personne ayant la délégation des pouvoirs), datée et cachetée ;
4. Etre arrêtée en chiffres et en lettres ;
5. Faire ressortir les montants HT, TVA et TTC (pour les fournisseurs étrangers, elle doit faire ressortir le montant de la part en devise à transférer).

La transmission de la facture (version électronique) à l'INPT peut être effectuée avant la transmission de la facture (version papier).

Ces factures doivent rappeler les références du marché et l'intitulé exact du compte bancaire de l'attributaire du marché, ainsi que le RIB composé de 24 chiffres.

Le montant de la part transférable en devises sera calculé au moment du paiement sur la base du taux de change de la date de réception de la facture.

Si l'attributaire est une société étrangère, celle-ci doit indiquer si elle a un représentant fiscal au Maroc ou accréditer l'INPT pour effectuer les paiements d'impôts exigibles au Royaume du Maroc (Cf. modèle en annexe).

Seules les prestations réellement exécutées seront payées.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdellatfah
Directeur

ARTICLE 12 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché, il est précisé que :

1) La liquidation des sommes dues en exécution du marché sera opérée par les soins de l'INPT après service fait.
2) Le fonctionnaire chargé de fournir tant à l'attributaire qu'aux bénéficiaires de nantissement ou subrogations les renseignements et états prévus à l'article 7 du dahir du 28 Août 1948 est le Directeur de l'INPT.
3) Les paiements prévus au marché issu du présent appel d'offres seront effectués par l'Agent Comptable de l'ANRT, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers de l'attributaire du marché, après service fait.

L'INPT délivrera à l'attributaire, à sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention «exemplaire unique».

ARTICLE 13 : PENALITES POUR RETARD

Conformément à l'article 42 du CCAG-EMO, lorsque les délais contractuels sont dépassés, l'attributaire encourt sans mise en demeure préalable, une pénalité par jour de retard égale à 1/1000 qui sera retenue d'office sur les sommes dues à l'attributaire.

Ce taux est applicable au montant total du marché éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus. Toutefois, le montant total des pénalités qui seront appliquées ne doit pas excéder 10% du montant total du marché.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures correctives prévues par l'article 52 du CCAG-EMO.

ARTICLE 14 : RESILIATION

Les conditions de résiliation du marché découlant du présent appel d'offres sont celles prévues par le CCAG-EMO.

ARTICLE 15: REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges qui se produiraient à l'occasion de l'exécution du marché relèvent de la compétence du tribunal administratif de Rabat.

CHAPITRE II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 16 : TERMES DE REFERENCES

CONTEXTE

Dans un environnement marqué par une évolution rapide et une complexité croissante, et en vue de permettre un meilleur positionnement de l'INPT, les lauréats de l'INPT doivent faire face aux défis de plus en plus importants, d'où la nécessité d'être formés, outillés et accompagnés efficacement.

La réalisation de séminaires et ateliers d'accompagnement, objet du présent appel d'offres, contribuera à l'approfondissement des concepts théoriques requis et à faciliter l'insertion de nos lauréats.

C'est dans ce contexte que l'INPT organisera un programme d'accompagnement au profit des élèves de la 3ème année du cycle d'ingénieurs d'Etat de l'INPT composé de quatre (4) lots :

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Lot n° 1 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers : en matière d'insertion professionnelle : Simulations et jeux de rôles & entretiens individuels ;

Lot n° 2 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers pour la préparation : Java Standard Edition 6 Programmer Certified Professional Exam (1Z0-851)

Lot n° 3 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers en matière de Système d'Information pour le Management

Lot n°4 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation d'un jeu de simulation d'entreprise dans le domaine de management : Stratégie et Finance.

OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet du présent appel d'offre est la réalisation des séminaires et ateliers d'accompagnement au profit des élèves de la 3ème année du cycle d'Ingénieurs d'Etat de l'INPT.

Lot n° 1 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers : en matière d'insertion professionnelle : Simulations et jeux de rôles & entretiens individuels ;

Le prestataire est tenu d'animer les séminaires et ateliers décrites ci-dessous, et ce conformément aux exigences demandées ci-dessous :

Détail des séminaires et ateliers :

THEME 1 : POUR UNE RECHERCHE EFFICACE D'EMPLOI

Axe n° 1 : Réussir la rédaction de son CV et de sa lettre de motivation

Objectifs :

- Elaborer son CV en mettant en avant les éléments clefs de son expérience et de sa formation ;
- Rédiger une lettre de motivation susceptible de faire la différence
- Mettre en évidence les règles de réaction de CV ;
- Réaliser un CV attractif et lisible et savoir en adapter la forme et le contenu en fonction des postes ;
- Maîtriser la rédaction de la lettre de motivation, valoriser son profil et répondre aux attentes du recruteur.

Participants :

Les étudiants de la 3ème année du cycle d'Ingénieurs d'Etat de l'INPT.

Contenu du séminaire :

1. Rédiger un CV opérationnel ;
2. Écrire une lettre de motivation attractive.

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif, le contenu détaillé du séminaire.

Méthodes et matériel pédagogiques :

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif la méthodologie de travail ainsi que les supports et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour mener à bien sa mission.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Organisation du séminaire

Le séminaire sera organisée sous forme d'ateliers de 10 à 16 participants supervisée par un(e) intervenant(e), soit au total 12 ateliers.

Ce séminaire se déroulera sous forme de six ateliers animés simultanément par six formateurs au minimum.

Le planning (emploi du temps) des séances sera élaboré en concertation avec l'INPT en fonction du planning du cycle d'Ingénieur d'Etat INE 3.

Durée du séminaire : 1H 15 mn par atelier,

Profils animateurs :

- Diplômes de l'enseignement supérieur Bac +5 ou plus;
- Expériences probantes de cinq ans minimum dans l'animation de séminaires et ateliers ; similaires à celles objet du présent lot.

Axe n° 2 : Réaliser une recherche d'emploi efficace

Objectifs

- Pour la recherche d'emploi efficace, ce séminaire apportera tous les outils indispensables pour définir ses objectifs, se repérer parmi les offres, faire sa veille au quotidien mais aussi utiliser au mieux les outils disponibles sur Internet et activer son réseau professionnel. Autant d'étapes nécessaires au succès ;
- Assurer une recherche d'emploi complète et efficace et rassembler toutes les informations nécessaires.

Contenu du séminaire

1. Clarifier et valider son objectif emploi ;
2. Organiser sa veille métier ;
3. Créer son profil sur Internet ;
4. Activer son réseau pour valider son projet.

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif, le contenu détaillé du séminaire.

Méthodes et matériel pédagogiques :

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif la méthodologie de travail ainsi que les supports et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour mener à bien sa mission.

Organisation du séminaire :

Le séminaire sera organisée sous forme d'ateliers de 10 à 16 participants supervisée par un(e) intervenant(e), soit au total 12 ateliers.

Ce séminaire se déroulera sous forme de six ateliers animés simultanément par six formateurs au minimum.

Le planning (emploi du temps) des séances sera élaboré en concertation avec l'INPT en fonction du planning du cycle d'Ingénieur d'Etat INE 3.

Durée : 1H 15 mn par atelier

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Profils animateurs :

- Diplômes de l'enseignement supérieur Bac +5 ou plus;
- Expériences probantes de cinq ans minimum dans l'animation de séminaires et ateliers similaires à celles objet du présent lot.

Axe n°3 : Entretenir et mobiliser ses réseaux personnel et professionnel

Objectifs

- Identifier son réseau relationnel ;
- Acquérir les méthodes et outils qui permettent de développer durablement son réseau ;
- Adopter les attitudes propices au "networking" ;
- Influencer et mobiliser sans autorité hiérarchique ;
- Améliorer ses relations transversales et gagner en satisfaction personnelle grâce à des relations professionnelles plus productives ;
- Renforcer son capital de relations.

Contenu du séminaire

1. Diagnostiquez votre réseau relationnel ;
2. Elargissez votre réseau ;
3. Entretenez votre réseau ;
4. Adoptez la "networking attitude".

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif, le contenu détaillé du séminaire.

Méthodes et matériel pédagogiques :

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif la méthodologie de travail ainsi que les supports et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour mener à bien sa mission.

Organisation du séminaire

Le séminaire sera organisée sous forme d'ateliers de 10 à 16 participants supervisée par un(e) intervenant(e), soit au total 12 ateliers.

Ce séminaire se déroulera sous forme de six ateliers animés simultanément par six formateurs au minimum.

Le planning (emploi du temps) des séances sera élaboré en concertation avec l'INPT en fonction du planning du cycle d'Ingénieur d'Etat INE 3.

Durée : 1H 15 mn par atelier

Profil animateur :

- Diplômes de l'enseignement supérieur Bac +5 ou plus;
- Expériences probantes de cinq ans minimum dans l'animation de séminaires et ateliers similaires à celles objet du présent lot.

Livrables

Chaque participant recevra à l'issue de sa participation, la cartographie de son propre réseau et un plan d'actions pour le développer.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdellatah
Directeur

Axe n° 4 : Le contrat de travail

Objectifs

- Choisir le contrat le plus adapté
- Mettre en évidence les clauses sensibles à surveiller
- Maîtriser les procédures de modification
- Adopter les bonnes attitudes juridiques pour chaque situation ;
- Se sensibiliser sur les fondamentaux du droit du travail ;
- Mesurer les risques, souplesses et contraintes du contrat de travail ;
- Conclure le contrat le plus adapté (temps plein ou partiel, CDI ou CDD). Etre attentif aux clauses sensibles du contrat de travail.

Contenu du séminaire :

1. Conclure un contrat de travail : mode d'emploi
2. Valider un contrat à durée indéterminée en évitant tous les écueils
3. Valider les contrats à temps partiel
4. Modifications du contrat de travail : souplesse et contraintes des avenants
5. Conclure et gérer le CDD et le contrat d'intérim

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif, le contenu détaillé du séminaire.

Méthodes et matériel pédagogiques :

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif la méthodologie de travail ainsi que les supports et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour mener à bien sa mission.

Durée : 3 heure par groupe :

Séminaire sous forme de session plénière par groupe. Il y aura deux groupes de 100 participants chacun au maximum.

Profils animateurs :

- Diplômes de l'enseignement supérieur Bac +5 ou plus en droit;
- Expériences probantes de cinq ans minimum dans l'animation de séminaires et ateliers similaires à celles objet du présent lot.

THEME 2 : LES DIFFÉRENTES CONFIGURATION D'ENTRETIEN

(Entretien individuel, entretien téléphonique, entretien collectif, face à son responsable, face au DRH, face à un cabinet de recrutement)

Objectifs :

- Adopter les comportements efficaces en situations d'entretiens ;
- Identifier les différentes configurations d'entretiens (entretien individuel, entretien téléphonique, face à son possible responsable hiérarchique, face à un DRH, face à un cabinet de recrutement) ;
- Maîtriser les techniques d'entretien de la préparation au suivi ;
- Gagner en fluidité relationnelle dans les entretiens pour plus de performance.

Contenu du séminaire :

1. Communiquer avec efficacité
2. Structurer ses entretiens correctement
3. Identifier les comportements-types de ses interlocuteurs et savoir s'y adapter
4. Les différentes configurations d'entretien : présentation et erreurs à ne pas commettre

CHAHBOUNE CHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif, le contenu détaillé du séminaire.

Méthodes et matériel pédagogiques :

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif la méthodologie de travail ainsi que les supports et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour mener à bien sa mission.

Durée du séminaire : 3 heures par groupe, soit 6 heures pour les deux groupes

Organisation du séminaire :

Le séminaire se déroulera sous forme de session plénière par groue. Il y aura deux groupes de 100 participants chacun au maximum.

Le reste du séminaire aura lieu sous forme d'ateliers objet des trois axes suivants :

Axe n° 1: L'entretien téléphonique

Objectifs

- Réaliser des entretiens téléphoniques « utiles », qui déboucheront sur des entretiens en face-à-face ;
- Se préparer pour "vendre" son CV et gérer les objections ;
- Construire sa présentation et son argumentaire ;
- Maîtriser toutes les étapes de l'entretien téléphonique ;
- Acquérir par l'entraînement les bonnes pratiques et les bons réflexes comportementaux.

Contenu du séminaire

1. Entretien téléphonique
2. Cibler et connaître le recruteur
3. Préparer son argumentaire
4. Maîtriser les spécificités de la communication par téléphone
5. Maîtriser la conduite de l'entretien
6. Faire face aux situations difficiles
7. Après l'entretien

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif, le contenu détaillé du séminaire.

Méthodes et matériel pédagogiques :

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif la méthodologie de travail ainsi que les supports et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour mener à bien sa mission.

Organisation du séminaire

Le séminaire sera organisé sous forme d'ateliers de 10 à 16 participants supervisée par un(e) intervenant(e), soit au total 12 ateliers.

Ce séminaire se déroulera sous forme de six ateliers animés simultanément par six formateurs au minimum.

Le planning (emploi du temps) des séances sera élaboré en concertation avec l'INPT en fonction du planning du cycle d'Ingénieur d'Etat INE 3.

Durée du séminaire : 1H 15 mn par atelier

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohame[illegible]dellattah
Directeur

Profils animateurs :

- Diplômes de l'enseignement supérieur Bac +5 ou plus;
- Expériences probantes de cinq ans minimum dans l'animation de séminaires et ateliers similaires à celles objet du présent lot.

Axe n°2 : La négociation salariale

Objectifs :

Mettre à disposition des candidats les outils indispensables pour conduire une négociation salariale qui prenne en compte leurs intérêts sans pour autant léser le recruteur, dans une logique de partenariat gagnant/gagnant.

Contenu du séminaire

1. Les principes de la négociation
2. Se préparer avant l'entretien en matière de salaire
3. Savoir mener le volet salaire pendant l'entretien
4. Clôturer le volet salaire

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif, le contenu détaillé du séminaire.

Méthodes et matériel pédagogiques :

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif la méthodologie de travail ainsi que les supports et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour mener à bien sa mission.

Organisation du séminaire

Le séminaire sera organisé sous forme d'ateliers de 10 à 16 participants supervisée par un(e) intervenant(e), soit au total 12 ateliers.

Ce séminaire se déroulera sous forme de six ateliers animés simultanément par six formateurs au minimum.

Le planning (emploi du temps) des séances sera élaboré en concertation avec l'INPT en fonction du planning du cycle d'Ingénieur d'Etat INE 3.

Durée du séminaire : 1H 15 mn par atelier

Profils animateurs :

- Diplômes de l'enseignement supérieur Bac +5 ou plus;
- Expériences probantes de cinq ans minimum dans l'animation de séminaires et ateliers similaires à celles objet du présent lot.

Axe n°3: Les premiers jours en entreprise : Réussir son intégration et sa période d'essai

Objectifs

- Identifier les attentes de l'entreprise vis-à-vis du nouvel embauchée;
- et développer les comportements adaptés ;
- Baliser et réussir chaque étape de l'intégration ;
- Être proactif dans sa prise de contact ;
- Aborder avec confiance la découverte de l'organisation et de ses différents interlocuteurs.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Contenu du séminaire :

1. Identifier les attentes de l'entreprise vis-à-vis du nouvel embauchée ;
2. Réussir chaque étape de l'intégration et être proactif ;
3. S'entraîner aux entretiens de prise de contact ;
4. Confirmer le positionnement dans son métier.

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif, le contenu détaillé du séminaire.

Méthodes et matériel pédagogiques :

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif la méthodologie de travail ainsi que les supports et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour mener à bien sa mission.

Organisation du séminaire

Le séminaire sera organisée sous forme d'ateliers de 10 à 16 participants supervisée par un(e) intervenant(e), soit au total 12 ateliers.

Ce séminaire se déroulera sous forme de six ateliers animés simultanément par six formateurs au minimum.

Le planning (emploi du temps) des séances sera élaboré en concertation avec l'INPT en fonction du planning du cycle d'Ingénieur d'Etat INE 3.

Durée du séminaire : 1H 15 mn par atelier

Profils animateurs :

- Diplômes de l'enseignement supérieur Bac +5 ou plus;
- Expériences probantes de cinq ans minmum dans l'animation de séminaires et ateliers similaires à celles objet du présent lot.

Tableau récapitulatif des quantités demandées :

Désignation des thèmes	Désignation des axes des séminaires	Nombre Séances plénières (100 Participants maximum)	Nombre d'atelier (10 à 16 participants)
THÈME 1 : POUR UNE RECHERCHE EFFICACE D'EMPLOI	Axe n° 1 : Réussir la rédaction de son CV et de sa lettre de motivation		12
	Axe n°2 : Réaliser une recherche d'emploi efficace		12
	Axe n° 3 : Entretenir et mobiliser ses réseaux personnel et professionnel		12
	Axe n° 4 : Le contrat de travail	2	
THÈME 2 : LES DIFFÉRENTES CONFIGURATION D'ENTRETIEN	Séance plénière	2	
	Axe n°1: L'entretien téléphonique		12
	Axe n°6 : La négociation salariale		12
	Axe n°3: Les premiers jours en entreprise		12

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Lot n° 2 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers pour la préparation : Java Standard Edition 6 Programmer Certified Professional Exam (1Z0-851).

Le prestataire est tenu d'animer les séminaires et ateliers décrits ci-dessous, et ce conformément aux exigences demandées :

I. Objet du séminaire

Dispenser un séminaire pour un groupe de 30 élèves ingénieurs de l'INPT qui sera alignée sur les objectifs définis par Oracle pour la préparation de **Java Standard Edition 6 Programmer Certified Professional Exam** (1Z0-851).

Le séminaire comprend, notamment : le cours, les tests à blanc, préparation à l'examen et encadrement de travaux pratiques ainsi que la prise en charge des frais d'examen(vouchers), auprès d'un centre agrée à cet effet pour les cinq premiers élèves classés, suite au test à blanc.

II. Termes de Références

II.1. Lieu du séminaire

Le séminaire se déroulera au sein des locaux de l'INPT Sis à 2, av Allal EL Fassi - Medinat AL Irfane - Rabat – MAROC.

II.2. Liste des prestations (langage de l'animateur est le français)

La liste des prestations à fournir se déclinent comme suit :

- Animation par des formateurs certifiés du cours officiel Oracle « Java Programming Language SL-275 -SE6 » ou plus ;
- Encadrement des élèves lors des ateliers pratiques par des formateurs certifiés Oracle (ex SUN);
- Préparation des Fichiers et environnements techniques pour les ateliers pratiques ;
- Fourniture des supports pédagogiques complets Oracle qui contiennent les dernières innovations dans la technologie java pour les élèves pour les aspects théoriques et pratiques ;
- Fourniture de supports complémentaires sous format électronique ou autre pour les élèves souhaitant approfondir une thématique ;
- Prise en charge des frais d'examen (vouchers), auprès d'un centre agrée à cet effet pour les quatre premiers élèves classés, suite au test à blanc
- Octroi d'un certificat de fin de formation pour chaque participant ;
- La formation concerne « Java Standard Edition 6 Programmer Certified Professional Exam (1Z0-851) » dont le contenu est le suivant :

Objectif :

- Créer des applications Java sophistiquées qui exploitent les aspects orientés objet du langage (encapsulation, héritage et polymorphisme)
- Exécuter et lancer une application Java
- Utiliser des types de données et des expressions Java
- Utiliser des constructions de contrôle de flux Java
- Utiliser des tableaux et d'autres structures de données
- Mettre en oeuvre des techniques de gestion d'erreur à l'aide de la gestion des exceptions
- Créer des interfaces homme-machine (IHM) orientées événements en utilisant les composants correspondants du langage Java : panneaux, boutons, libellés, champs et zones de texte
- Mettre en oeuvre des fonctions d'E/S pour lire et écrire des fichiers de données et des fichiers texte

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdellatif
Directeur

- Créer des programmes multithreads
- Créer un client TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol) simple communiquant via des sockets

Programme

1. **Exécuter votre première application Java**
    - Examiner le JDK
    - Analyser une application Java simple
    - Exécuter une application Java
2. **Modéliser un processus réel avec une application Java**
    - Décomposer une application Java
    - Examiner les concepts associés à la création, au référencement et à l'utilisation d'objets
    - Créer un objet et déclarer une référence à un type d'objets
3. **Créer une classe : syntaxe des champs et des constructeurs**
    - Créer une déclaration de classe
    - Déclarer et initialiser des champs : utilisations des valeurs par défaut, des valeurs explicites et des constructeurs
    - Examiner la présentation des répertoires et les packages
4. **Créer une classe : syntaxe des méthodes**
    - Examiner l'interface de la méthode et son corps
    - Utiliser des expressions arithmétiques et logiques simples
    - Créer des instructions, branches et boucles comprises
    - Utiliser des techniques de conception de méthodes avancées pour :
        - Surcharge des méthodes
        - Pass-by-Value
        - La référence « this »
5. **Créer une classe : encapsulation**
    - Présenter le concept d'encapsulation
    - Implémenter l'encapsulation dans la technologie Java
    - Utiliser le mot clé static
6. **Créer des tableaux**
    - Déclarer et créer des tableaux de type primitif, classe ou tableau
    - Expliquer pourquoi les éléments d'un tableau sont initialisés
    - Expliquer comment initialiser les éléments d'un tableau
    - Déterminer le nombre d'éléments dans un tableau
    - Créer un tableau multidimensionnel
7. **Créer une sous-classe en utilisant l'héritage**
    - Présenter le concept d'héritage
    - Implémenter l'héritage dans la technologie Java
    - Ignorer les méthodes de la classe objet
    - Créer du polymorphisme à travers les sous-classes
    - Utiliser l'opérateur instanceof
    - Convertir des objets
    - Utiliser le mot clé final
8. **Gestion des erreurs avec les classes d'exceptions et les assertions**
    - Définir des exceptions
    - Gérer les exceptions avec les clauses try, catch et finally
    - Décrire les catégories d'exceptions
    - Identifier les exceptions courantes
    - Développer des programmes pour la gestion de vos propres exceptions
    - Utiliser les assertions
    - Faire la différence entre l'utilisation correcte et incorrecte des assertions
    - Activer les assertions pendant l'exécution

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

9. **Déclarer et utiliser des types de classes spécialisés**
    - Créer des méthodes abstraites et des classes abstraites
    - Déclarer et utiliser des interfaces
    - Déclarer et utiliser des classes imbriquées
    - Utiliser les types énumérés
10. **Utilisation de Generics et de la structure Collections**
    - Écrire des programmes qui utilisent des ensembles, des listes et des mappages
    - Créer un ordre naturel et personnalisé en implémentant les interfaces Comparable et Comparator
    - Utiliser les collections génériques
    - Examiner les types de paramètres génériques
    - Écrire un programme qui permet d'itérer sur une collection
11. **Transférer des données en utilisant les flux d'E/S et les lecteurs**
    - Écrire un programme qui utilise les arguments de ligne de commande
    - Construire des flux de traitement de nœuds
    - Sérialiser et désérialiser des objets
12. **Effectuer des E/S de console et de fichier**
    - Écrire un programme qui lit l'entrée standard
    - Décrire l'entrée et la sortie formatées
    - Lire un fichier et écrire dedans
13. **Implémenter des applications multiniveaux en utilisant la mise en réseau**
    - Développer un code pour définir la connexion réseau
    - Utiliser les classes ServerSocket et Socket pour l'implémentation de clients et serveurs TCP/IP
    - Décrire les classes URL et URLConnection
14. **Implémenter des applications à unités d'exécution multiples**
    - Définir un thread
    - Créer des threads séparés dans un programme Java, en contrôlant le code et les données que chaque thread utilise
    - Utiliser wait et notify pour communiquer entre plusieurs threads
    - Utiliser synchronized pour protéger les données contre leur corruption
15. **Construire des IG Java en utilisant l'API Swing**
    - Décrire la technologie Swing de JFC
    - Décrire les blocs de construction d'IG : conteneurs, composants et gestionnaires de disposition
    - Décrire le modèle monothread de swing
    - Construire une IG en utilisant les composants swing
16. **Gestion des événements générés par l'IG**
    - Définir les événements et la gestion d'événements
    - Écrire un code pour la gestion des événements se produisant dans une IG
    - Expliquer le principe des classes d'adaptation, comment et quand les utiliser
    - Déterminer l'action de l'utilisateur qui a causé l'événement à partir des détails de l'objet de l'événement
    - Identifier l'interface appropriée de l'écouteur pour une variété de types d'événements
    - Créer des méthodes de gestion des événements appropriées à différents types d'événements
    - Utiliser les classes internes et anonymes dans le cadre de la gestion des événements
    - Comprendre le thread Swing Worker et son effet sur la performance des IG

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed [illegible]
Directeur

Planification & Durée du séminaire

La durée du séminaire est 6 jours est décomposée comme suite :

- Présentation : une demi-journée pour :
  - Définir le périmètre,
  - Présenter le programme en détail,
  - Tester le niveau des étudiants et faire un bilan de compétences notamment avec un premier test,
  - Distribution des exercices à préparer
  - Distribution du matériel de préparation (CD avec le cours et les exercices)

- Cours de Préparation
  - Quinze jours après la présentation, afin de permettre aux élèves la lecture du support de certification et assimiler les modules; il y aura 5 jours pour une revue des modules de formation avec exercices pour chaque module.
- Test à blanc
  - Un passage de test à blanc final, aura lieu une semaine (7 jours) après la réalisation du cours de préparation, également, il est demandé de présenter les techniques de passage de l'examen.

Tableau récapitulatif de déroulement du séminaire

Date	Thème	Volume homme/jour
date de commencement	Présentation	½ homme/Jour
Quinze jours après la présentation	Cours de préparation	5 homme/jour
Une semaine après Cours de préparation	Test à blanc	½ homme/Jour

II.3. Planification des interventions

La planification des interventions sera fixée en commun accord entre le titulaire du marché et l'INPT.

La modification d'une intervention déjà planifiée doit être soumise à la validation de l'INPT.

II.4. Formateurs

Afin de mener à bien la mission d'animation de séminaire théorique et atelier, le titulaire doit mettre à la disposition de l'INPT des formateurs qualifiés, avec :

- une expérience de 5 années minimum;
- certifiés Oracle ou ex SUN : développeur ou architecte ;

II.5. Prestataire

Le soumissionnaire doit fournir des attestations de références démontrant l'expérience de ses formateurs en matière d'animation de séminaires et ateliers ainsi que les diplômes et certificats Oracle ou ex. SUN (copies certifiées conformes).

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelkattah
Directeur

II.6. Les moyens spécifiques

L'INPT met à disposition des formateurs tout le matériel nécessaire au bon déroulement de séminaires et ateliers pratiques : serveurs, ordinateurs connectés à Internet et vidéo projecteur.

Toute nouvelle installation de logiciel doit passer par la Division informatique de l'INPT pour validation.

II.7. Pédagogie et organisation des cours

Le prestataire doit se conformer scrupuleusement à la méthodologie du cours Oracle SL-275-SE 6 tel que défini et dispensé par Oracle.

II.8. Logistique et supports pédagogiques

Le prestataire s'engage envers l'INPT à fournir les supports de formations relatives à chaque module en un exemplaire sous format électronique et/ou papier par participant.

Tableau récapitulatif des quantités demandées

Désignation	Quantité demandée
Java Programming Language (SL-275-SE6) pour passer 1Z0-851	06 homme/Jour
Vouchers Java Standard Edition 6 Programmer Certified Professional Exam (1Z0-851)	05 unités

Lot n° 3 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaire et ateliers en matière de Système d'Information pour le Management.

Le prestataire est tenu d'animer les séminaires et ateliers décrits ci-dessous, et ce conformément aux exigences demandées :

I. Objet

Ce séminaire a pour objet l'accompagnement d'un groupe de 24 élèves Ingénieurs de l'INPT dans le cadre de la voie d'approfondissement « Systèmes d'Information pour le Management » (SIM) INE3 sous forme de séminaires théoriques et pratiques. Cet accompagnement est axé autour des blocs thématiques suivants :

- Gouvernance et urbanisation du Systèmes d'information, qui comprend des sujets théoriques et pratiques sur l'alignement stratégique du Système d'Information et celui des architectures d'entreprise type SOA, incluant le concept de « Master Data Management » (MDM) ;
- ERP et Business Intelligence, qui comprend des séances pratiques autour de la manipulation des modules ERP, des architectures d'intégration de données et des outils d'analyse des données ;
- Pilotage de la performance, qui comprend des séances théorique et pratiques sur le concept en lui-même, le contrôle de gestion et la gestion de la relation client (CRM) ;

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

- Un séminaire pratique sur l'ERP SAP R3 ayant pour objectif la compréhension de l'environnement SAP et un panorama des fonctionnalités.

II- Termes de références

II.1. Lieu du séminaire

Le séminaire se déroulera au sein des locaux de l'INPT Sis à 2, av Allal EL Fassi - Medinat AL Irfane - Rabat – MAROC.

II.2. Liste des prestations demandées

La liste des prestations à fournir se déclinent comme suit :

- Animation des de séminaires et ateliers théoriques en mode magistral
- Encadrement des élèves lors des ateliers des séminaires pratiques
- Fichiers et environnements techniques pour les ateliers pratiques
- Fourniture des supports pédagogiques pour les élèves pour les aspects théoriques et pratiques
- Fourniture de supports complémentaires sous format électronique ou autre pour que les élèves le souhaitant puissent approfondir une thématique

Le détail des thèmes est le suivant :

Thème n°1 : Gouvernance et alignement stratégique du Système d'Information

Objectifs :

Comprendre les enjeux de l'alignement stratégique du système d'information. L'étudiant doit être capable, dans un contexte d'innovation, d'identifier les opportunités liées au système d'information et facteurs de réussite des projets.

Contenu du* séminaire *:

- Les stratégies d'entreprises et démarches d'alignement SI;
- La Gouvernance du SI : acteurs et rôles;
- La gestion du portefeuille des projets SI;
- Le management dans un cadre d'innovation – Management de la sécurité des systèmes d'Information.

N.B : Chaque contenu avec des études de cas dans les organismes nationaux et/ou internationaux.

Méthodes et matériel pédagogiques

Cours magistraux et ateliers.

Modalités d'évaluation des connaissances des élèves

Contrôle écrit et ateliers d'application

Profils animateurs :

- Diplôme de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus
- Certifications : ITIL et CISA.
- Expériences probantes de cinq (5) ans au minmum dans l'animation de séminaires et ateliers similaires à celles objet du présent lot.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdellattah
Directeur

Thème n° 2 : Architectures SOA et MDM

Objectifs :

Comprendre le rôle de l'urbanisation comme une démarche centrale de gouvernance du SI tant sur le plan métier que sur celui de l'architecture, et ce d'un point de vue référentiel en utilisant les standards d'intégration SOA et MDM.

Contenu du séminiare *:*

- Standards et architectures ;
- SOA et MDM ;
- BPM : modélisation et design ;
- Intégration des services ;
- Tendances clés : cloud computing, SaaS, Mashups, ...

Méthodes et matériel pédagogiques

Cours magistraux et ateliers.

Modalités d'évaluation des connaissances des élèves

Contrôle écrit et ateliers d'application.

Profils animateurs :

- Diplôme de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus
- Expériences probantes de 5 ans au minimum dans les domaines suivants:
  - En tant qu'urbanist ; architecte ;
  - Accompagnement de projets d'urbanisation
  - Modélisation de processus et valeur ajoutée pour l'entreprise
- Expertise, **souhaitable,** dans l'integration des applications composites (BPM, BPEL, ESB...)

Thème n° 3 : ERP

Objectifs :

Permettre aux élèves ingénieurs de se familiariser avec les concepts fondamentaux de l'ERP et d'en comprendre les principes de fonctionnement sur la base d'exercices pratiques allant des cas simples aux plus complexes.

Contenu du séminaire *:*

- Interfaces de l'ERP ;
- Processus simple ;
- Notions de modules et découpage fonctionnel ;
- Intégration des processus;
- Approfondissement des fonctionnalités ;

Méthodes et matériel pédagogiques

Ateliers pratiques sur l'outil OpenERP.

Modalités d'évaluation des connaissances des élèves

Ateliers d'application.

Profils animateurs :

- Diplôme de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus
- Certification : SAP et ou équivalant
- Expériences de 5 ans minimum dans la conduite de projets ERP

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Thème n° 4 : Business Intelligence

Objectifs :
Permettre aux élèves ingénieurs de se familiariser avec les concepts de la Business Intelligence à travers la mise en pratique des concepts et outils sur des cas concrets.

Contenu du séminaire *:*

- Modélisation des données ;
- Intégration des données sources ;
- Analyse et restitution des données ;
- Mise en forme des rapports ;
- Diffusion et partage des données;

Méthodes et matériel pédagogiques
Ateliers pratiques sur les outils Talend Open Studio, PowerAMC et Business Objects.

Modalités d'évaluation des connaissances
Ateliers d'application

Profils animateurs :

- Diplôme de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus
- Expériences de 5 ans minimum dans la mise place de projets en relation avec les axigences du présent lot.

Thème n° 5 : Pilotage de la performance

Objectifs :

Permettre aux élèves d'appréhender les différentes dimensions de la performance d'une organisation selon une approche multidimensionnelle. Aider les étudiants à comprendre l'intérêt et la puissance de l'action collective pour une conduite du changement efficace.

Contenu du séminaire :

- Les limites de l'approche exclusivement financière ;
- La traduction de la performance dans l'entreprise ;
- Les risque du « produire plus, plus vite et à moindre coût » ;
- Les facteurs de réussite ;

Méthodes et matériel pédagogiques
Ateliers théoriques et pratiques.

Modalités d'évaluation des connaissances des élèves
Contrôle écrit et Ateliers d'application

Profils animateurs :

- Diplômes de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus
- Expériences de 5 ans dans la mise place de projet en relation avec les exigences du présent lot.

Thème n° 6 : Contrôle de gestion

Objectifs :
Permettre aux étudiants d'accéder à une bonne maîtrise des outils et méthodes pratiques de contrôle de gestion pour l'aide à la décision et le pilotage.

Contenu du séminaire *:*

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

- Les Budgets et plans à moyen et long terme
- Modélisation des coûts pour la prise de décision;
- Tableau de bord et pilotage de performance ;

Méthodes et matériel pédagogiques
Ateliers théoriques et pratiques.

Modalités d'évaluation des connaissances des élèves
Contrôle écrit et Ateliers d'application

Profils animateurs :
- Diplôme de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus option finance et/ou audit et contrôle de gestion ;
- Experiences de 5 ans dans l'animation de séminaires, ou bien en entreprise dans le domaine de contrôle de gestion ou de la finance.

Thème n° 7 : CRM

Objectifs :
Permettre aux étudiants de comprendre les relations entre les technologies de l'information et de communication, gestion de la relation clients et stratégies marketing et de voir les avantages de l'adoption de ces processus.

Contenu du séminaire *:*
- Définitions et typologies des CRM ;
- CRM analytique
- CRM opérationnel et outils de marketing directs ;
- Applications CRM et système d'information ;

Méthodes et matériel pédagogiques
Ateliers théoriques et pratiques.

Modalités d'évaluation des connaissances des élèves
Contrôle écrit et Ateliers d'application

Profils animateurs :
- Diplôme de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus
- Expérience de 5 ans au minimum dans l'utilisation des logiciels CRM.

Thème n° 8 : SAP

Objectifs :
Permettre aux étudiants de comprendre les relations entre les technologies de l'information et de communication, gestion de la relation clients et stratégies marketing et de voir les avantages de l'adoption de ces processus.

Contenu du séminaire *:*
- Introduction ;
- Navigation ;
- Gestion du support client ;
- Logistique ;
- Planification et production ;
- Gestion de la relation client ;
- Finances et contrôle de gestion

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Méthodes et matériel pédagogiques
Ateliers théoriques et pratiques.

Modalités d'évaluation des connaissances des élèves
Ateliers d'application.

Profils animateurs :

- Diplôme de l'enseignement supérieur bac +5 ou plus
- Expériences de 5 ans dans la mise en place de projet en relation avec les axigences du présent lot.

Volume horaire du séminaire

Le volume horaire des séminaires décrits ci-dessus est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Thème	Théorie (H)	Pratique (H)	Total (H)
Thème n° 1 : Gouvernance et alignement stratégique du Système d'Information	4	8	12
Thème n° 2 : Architecture SOA et MDM	2	6	8
Thème n° 3 : ERP		24	24
Thème n° 4 : Business Intelligence		20	20
Thème n° 5 : Pilotage de la performance	2	4	6
Thème n° 6 : Contrôle de gestion	6	10	16
Thème n° 7 : CRM	4	6	10
Thème n° 8 : SAP	8	22	30
TOTAL	**26**	**100**	**126**

Planification des interventions

La planification des interventions sera fixée par l'INPT sur des demi-journées par sujet.

La modification d'une intervention déjà planifiée doit être soumise à la validation de l'INPT.

En cas d'empêchement motivé d'un intervenant, le prestataire doit en aviser l'INPT au plus vite pour fixer une nouvelle date pour l'intervention.

Les moyens spécifiques

L'INPT met à disposition des formateurs tout le matériel nécessaire au bon déroulement des séminaires et ateliers pratiques : serveurs, ordinateurs connectés à Internet et vidéo projecteur.

Toute nouvelle installation de logiciel doit passer par la Division informatique de l'INPT pour validation.

Pour les séminaires et ateliers de Business Intelligence, l'INPT met à disposition du prestataire l'outil BusinessObjects XI R3.

Pour les séminaires SAP, l'INPT met à disposition du prestataire une connexion à l'environnement de formation « SAP Academy » pouvant être utilisé comme support pour les séminaires théoriques et les ateliers pratiques.

Pédagogie et organisation des cours

Le programme pédagogique des séminaires et ateliers objet du présent appel d'offres est mis en place, conjointement par l'INPT et le prestataire.

Aucune modification, tant sur le programme, les modalités pédagogiques que sur les formateurs ne pourra intervenir sans l'accord formel de l'INPT.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Les prestations objet du présent lot seront exécutées conformément à un planning établi en commun accort entre l'INPT et le prestataire.

Le prestataire s'engage à transmettre à l'INPT au plus tard deux jours avant le début de chaque intervention, pour validation, le détail des interventions qu'aura à dispenser chaque intervenant.

Logistique et supports pédagogiques

Le prestataire s'engage envers l'INPT à fournir les supports de formations relatives à chaque module en un exemplaire par participant sous format électronique et/ou papier. Ces supports ainsi que la documentation pédagogique remis aux étudiants doivent être validés par l'INPT.

Contrôles des acquis et examens

A la fin de la réalisation de chaque cours, le prestataire procédera par le biais de l'intervenant chargé du séminaire, à préparer un contrôle de connaissance sous forme d'examen écrit ou projet. La forme et le contenu des contrôles proposés par le prestataire devront être validés par l'INPT.

La prestation de préparation et de correction des contrôles des acquis, est inclue dans le volume horaire de chaque séminaire.

Lot n°4 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation d'un jeu de simulation d'entreprise dans le domaine de management : Stratégie et Finance.

Le prestataire est tenu d'animer les séminaires et ateliers décrits ci-dessous, et ce conformément aux exigences demandées ci-après :

I- Objectifs

- Séminaire dans le domaine de management dotant les élèves de la 3ème année option MTE d'une formation pratique et interactive en management par jeu de simulation ;
- Séminaire axé plus particulièrement sur les disciplines telles que Stratégie et finance;
- Accompagner les élèves ingénieurs dans le développement d'une double compétence managériale pour devenir des futurs ingénieurs managers.
- Initier et sensibiliser les élèves ingénieurs sur l'impact des décisions sur l'ensemble de l'entreprise ;
- Apprendre à mieux exploiter les bilans et ratios financiers comme outils de planification en vue de stimuler la productivité et la rentabilité à long et moyen terme.

II- Termes de Références

Mise en situation et problématique :

Les élèves ingénieurs de l'Option MTE, maximum 24, seront répartis en quatre groupes. Chaque groupe va être considéré comme une entreprise. Les quatre entreprises sont présentes sur un marché hautement concurrentiel en perpétuel changement.
Les élèves ingénieurs joueront le rôle de l'équipe Dirigeante composée de staffs ayant divers profils : finance, technique, marketing,.... et autres domaines. Leur mission est de réaliser des investissements appropriés au moment opportun afin de rester compétitif.

A l'issue du jeu de simulation, les élèves ingénieur seront capables de maîtriser les notions et concepts clés ainsi que la compréhension des résultats attendus suivants :

Notions & Concepts clés :

- Profitabilité et part de marché ;
- Rentabilité des capitaux engagés & Cash flow, coût du capital ;
- Calcul de la valeur économique ajoutée (méthode EVA) ;

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelattah
Directeur

- Calcul de la valeur ajoutée de trésorerie (méthode CVA) ;
- Calcul de la valeur actualisée nette (NPV).

Résultats essentiels attendus (Vue globale sur le monde des affaires et de la finance) :

Meilleure compréhension de l'impact des décisions financières sur le devenir de la firme :
- Aspect management d'équipe : Monter en compétitivité en misant sur le travail d'équipe et sur la communication et la coordination;
- Aspect stratégique : Acquisition d'une vue d'ensemble de l'entreprise et compréhension des mécanismes de prise de décisions stratégiques et tactiques ;
- Aspect opérationnel : affectation satisfaisante des ressources ;
- Aspect fonctionnel : réactivité vis-à-vis des exigences internes et externes des clients ;

Méthodes et matériel pédagogiques :

Le prestataire est tenu de présenter dans le dossier additif :
1. la méthopdologie de travail ;
2. la documentation présantant le contenu du jeu proposé ;
3. les références du jeu de simulation proposé ;
4. les suppors et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour mener à bien sa mission.

Organisation du séminaire

Le planning (emploi du temps) des séances sera élaboré en concertation avec l'INPT en fonction du planning du cycle d'Ingénieur d'Etat INE 3.

Durée : 2,5 jours

Profils animateurs :

- Diplômes de l'enseignement supérieur dans le domaine de la finance ou de l'économie ;
- Cpoie certifiée conforme à l'original du certifications ou attestations délivrées par l'organisme propiètaire du jeu de simulation en relation avec les éxigences du CPS
- Expériences probantes de 8 ans dans l'animation de séminaires et ateliers portant sur les simulation d'entreprise dans le domaine de la finance et stratégie (prise décisions).

Lieu du séminaire

Le séminaire se déroulera au sein de l'INPT.

Formateurs

Le prestataire doit mettre à la disposition de l'INPT des formateurs qualifiés en finance et management pour mener à bien la mission d'animation des cours et de travaux pratiques.

Pédagogie et organisation des cours

Les méthodes pédagogiques d'enseignement adoptées dans le cadre de ce programme de séminaire sont décrites comme suit :

- **Méthodologie** : le séminaire doit alterner théorie et pratique de manière cohérente avec une grande part pour la pratique. Toute innovation permettant de rendre le séminaire ludique pour un meilleur apprentissage est un plus.

- **Les cours théoriques et pratiques** sont réparties sur toute la durée du jeu. Le prestataire devra proposer un planning mentionnant les intervalles horaires de théorie (avec thématiques couvertes) et les intervalles horaires de pratique avec les résultats attendus à la fin de chaque exercice pratique.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

- **Planning opérationnel** : le séminaire se déroule en deux sessions. Un travail en groupe est demandée entre les deux sessions afin que les élèves mettent au maximum à profit les aspects appris et mieux préparer la prochaine session.

- **Documentation** : Le prestataire doit mentionner l'ensemble des documents à utiliser avant et pendant le déroulement du séminaire pour accompagner l'apprentissage des étudiants.

- **Nombre de participants** : maximum 24 participants, étudiants en dernière année du cycle ingénieur d'Etat de l'INPT.

Le prestataire s'engage envers l'INPT à fournir les supports relatifs à chaque module en un exemplaire par participant sous format électronique et/ou papier. Ces supports ainsi que la documentation pédagogique remis aux étudiants doivent être validés par l'INPT.

Horaire

Le planning des cours est fixé en commun accord entre l'INPT et le prestataire. Le déroulement de séminaire peut être programmé au cours des Week-end.

Contrôles des acquis

A la fin de la réalisation de chaque cours, le prestataire procédera par le biais des intervenants chargé du séminaire, à préparer un contrôle de connaissance sous forme d'examen écrit ou projet. La forme et le contenu des contrôles proposés par le prestataire devront être validés par l'INPT.

La prestation de préparation et de correction des contrôles des acquis, est inclue dans le volume horaire de chaque séminaire.

Tableau récapitulatif de la quantité demandée

Désignation	Unité	Quantité
Accompagnement de l'INPT dans l'animation d'un jeu de simulation d'entreprise dans le domaine de management : Stratégie et Finance	homme/Jour	2,5

ARTICLE 17 : RAPPORTS

A la fin de chaque séminaire, le prestataire devrait présenter à l'INPT un rapport pour validation.

ARTICLE 18 : EXAMEN ET APPROBATION DES RAPPORTS :

Les rapports établis par le prestataire sont soumis à l'approbation de l'INPT qui pourra demander au concurrent de ré- exécuter les prestations relatives à chaque séminaire, s'il juge qu'ils ne donnent pas entière satisfaction.

ARTICLE 19 : OBLIGATIONS

Le prestataire est le seul interlocuteur de l'INPT, il doit assurer l'animation des cours et travaux pratiques objet du présent appel d'offres.

Les enseignements seront assurés par des formateurs ayant les profils et les compétences nécessaires pour accomplir leurs missions.

Toutefois, l'INPT se réserve le droit de demander le remplacement d'un ou plusieurs intervenant (s) n'ayant pas donné (s) satisfaction, et ce, dans un délai de 3 jours au maximum.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ARTICLE 20 : RÉCEPTION DES PRESTATIONS

A la fin de chaque séminaire le prestataire est tenu de présenter à l'INPT un rapport pour validation. L'approbation dudit rapport par l'INPT vaut réception définitive des prestations.

ARTICLE 21 : CONDITION DE PAIEMENT

Le paiement des prestations, objet du présent appel d'offres, sera effectué après constatation de service fait, par virement au compte bancaire indiqué dans la facture du prestataire.

ARTICLE 22 : SUIVI DES TRAVAUX PAR L'ATTRIBUTAIRE ET EQUIPE PROPOSEE

L'attributaire devra désigner un interlocuteur qui sera responsable vis-à-vis de INPT et qui devra assurer le suivi des prestations.

ARTICLE 23 : DELAI D'EXECUTION ET PLANNING

Les délais d'exécution des prestations objet du présent appel d'offres sont fixés dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Ce délai commence à compter du lendemain de la date de notification de l'ordre de service de commencement de la prestation.

Lot n°	Intitulé	Délai d'exécution
1	Lot n° 1 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers : en matière d'insertion professionnelle : Simulations et jeux de rôles & entretiens individuels	15 jrs
2	Lot n° 2 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers pour la préparation : Java Standard Edition 6 Programmer Certified Professional Exam (1Z0- 851)	30 jrs
3	Lot n° 3 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers en matière de Système d'Information de Management	30 jrs
4	Lot n° 4 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation d'un jeu de simulation d'entreprise dans le domaine de management : Stratégie et Finance.	15 jrs

Le planning des séminaires sera élaboré en commun accord entre INPT et le prestataire en fonction de l'emploi du temps du cycle d'Ingénieurs d'Etat INE3. Les séminaires pourront, également, avoir lieu le soir, les Week-end et pendant les vacances scolaires.

ARTICLE 24 : CAUTIONNEMENT ET RETENUE DE GARANTIE

Le cautionnement provisoire pour chaque lot est fixé à la somme de 3000,00 DHS (trois mille dirhams)

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant du marché.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie pour les prestations objet du présent appel d'offres.

ARTICLE 25 : DUREE DE GARANTIE

Il est n'est prévu de délai de garantie pour les prestations objet du présent appel d'offres.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ARTICLE 26 : ASSURANCES

Avant tout commencement des prestations, le titulaire doit adresser à l'INPT les copies légalisées des polices d'assurances décrites ci-dessous et qui couvrent les risques inhérents à l'exécution du marché à savoir :

a. Polices d'assurance des véhicules automobiles utilisés sur le chantier.
b. Police d'assurance relative à la responsabilité civile.
c. Police d'assurance relative aux accidents de travail

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

TITRE II : BORDEREAUX DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

Bordereau des prix-detail estimatif -Lot n° 1 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers en matière d'insertion professionnelle : Simulations et jeux de rôles & entretiens individuels.

THEMES	Désignations des prestations (prix n°)	Nombre Séances plénières (100 Participants maximum)	Nombre d'atelier de (10 à 16 participants)	Prix unitaire en HT		Total HT
				En chiffres	En lettres	
THEME 1 : POUR UNE RECHERCHE EFFICACE D'EMPLOI	Axe n°1 : Réussir la rédaction de son CV et de sa lettre de motivation		12			
	Axe n°2 : Réaliser une recherche d'emploi efficace		12			
	Axe n° 3 : Entretenir et mobiliser ses réseaux personnel et professionnel		12			
	Axe n° 4 : Le contrat de travail	2				
THEME 2 : LES DIFFERENTES CONFIGURATIONS D'ENTRETIEN	Séance plénière	2				
	Axe n°1: L'entretien téléphonique		12			
	Axe n°6 : La négociation salariale		12			
	Axe n°3: Les premiers jours en entreprise		12			
Montant Total HT						
Montant de la TVA						
Montant TTC						

Arrêté le montant TTC du présent bordereau des prix, détail estimatif à la somme de :..... (en toutes lettres)

Fait à .....le .....
(Signature et cachet du concurrent)

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Bordereau des prix-detail estimatif -Lot n° 2 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers pour la préparation : Java Standard Edition 6 Programmer Certified Professional Exam (1Z0-851).

N° DE PRIX	Désignations des prestations	Unité	Quantité	Prix unitaire en HT		Montant Total
				En chiffres	En lettres	
1	Java Programming Language (SL-275-SE6) pour passer 1Z0-851	homme/Jour	06			
2	Vouchers Java Standard Edition 6 Programmer Certified Professional Exam (1Z0-851)	U	05			
Montant total HT						
Montant de la TVA						
Montant TTC						

Arrêté le montant TTC du présent bordereau des prix, détail estimatif à la somme de :..... (en toutes lettres)

Fait à .....le .....
(Signature et cachet du concurrent)

Bordereau des prix-detail estimatif -Lot n° 3 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation de séminaires et ateliers en matière de Système d'Information pour le Management.

N° DE PRIX	Désignations des prestations	Unité	Quantité	Prix unitaire en HT		Montant Total
				En chiffres	En lettres	
1	Thème n° 1 : Gouvernance et alignement stratégique du Système d'Information	Heure	12			
2	Thème n° 2 : Architecture SOA et MDM	Heure	8			
3	Thème n° 3 : ERP	Heure	24			
4	Thème n° 4 : Business Intelligence	Heure	20			
5	Thème n° 5 : Pilotage de la performance	Heure	6			
6	Thème n° 6 : Contrôle de gestion	Heure	16			
7	Thème n° 7 : CRM	Heure	10			
8	Thème n° 8 : SAP	Heure	30			
Montant total HT						
Montant de la TVA						
Montant TTC						

Arrêté le montant TTC du présent bordereau des prix, détail estimatif à la somme de :..... (en toutes lettres)

Fait à .....le .....
(Signature et cachet du concurrent)

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelkattah
Directeur

Bordereau des prix-detail estimatif -Lot n° 4 : Accompagnement de l'INPT dans l'animation d'un jeu de simulation d'entreprise dans le domaine de management : Stratégie et finance.

N° DE PRIX	Désignations des prestations	Unité	Quantité	Prix unitaire en HT		Montant Total
				En chiffres	En lettres	
1	Accompagnement de l'INPT dans l'animation d'un jeu de simulation d'entreprise dans le domaine de management : Stratégie et Finance	homme/Jour	2,5			
Montant total HT						
Montant de la TVA						
Montant TTC						

Arrêté le montant TTC du présent bordereau des prix, détail estimatif à la somme de :..... (en toutes lettres)

Fait à .....le .....
(Signature et cachet du concurrent)

Signature et cachet du Directeur de l'INPT	Signature et cachet du concurrent précédés de la mention manuscrite «Lu et accepté»
Fait à Rabat le	Fait à .....Le..... .....

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ROYAUME DU MAROC

PREMIER MINISTRE

AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION

DES TELECOMMUNICATIONS

INSTITUT NATIONAL DES POSTES

ET TELECOMMUNICATIONS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX

N°11/2011/INPT

OBJET: REALISATION DES SEMINAIRES ET ATELIERS D'ACCOMPAGMENT AU PROFIT DES ELEVES DE LA TROISIEME ANNEE DU CYCLE D'INGENIEURS D'ETAT DE L'INPT

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de la consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°11/2011/INPT ayant pour objet : réalisation des séminaires et ateliers d'accompagnement au profit des élèves de la troisième année du cycle d'Ingénieurs d'Etat de l'INPT.

Le présent appel d'offres est passé en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article n°16 et l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article n°17 du Règlement des Achats de l'ANRT.

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est l'INSTITUT NATIONAL DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, représenté par son Directeur.

ARTICLE 3 : CONDITIONS RECQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la décision n°29/07/ANRT précitée :

- ✓ Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :
  1. Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
  2. Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
  3. Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou tout organisme de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.
- ✓ Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :
  1. Les personnes en liquidation judiciaire ;
  2. Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
  3. Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 24 ou 85 de la décision n°29/07/ANRT précitée.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES

Tout soumissionnaire est tenu, conformément aux textes en vigueur, de présenter un dossier administratif, un dossier technique, dossier additif et une offre financière constitués comme suit:

A/ Le dossier administratif comprend :

a) L'original de la déclaration sur l'honneur comprenant les indications et les engagements précisés au § 1 de l'article 23 de la décision n°29/07/ANRT précitée (Cf. modèle ci-joint);

b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- ✓ s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

- ✓ s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
  - * Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique (Cf. modèle ci-joint) ;
  - * Un extrait des statuts de la société et/ou le procès verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
  - * L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

c) Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 de la décision n°29/07/ANRT précitée. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;

d) Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 22 de la décision n°29/07/ANRT précitée ou toute attestation en tenant lieu justifiant la couverture du personnel du concurrent par une mutuelle et par une retraite;

e) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire établie auprès d'un établissement bancaire agrée par le Ministère des Finances Marocain, ne comportant aucune restriction.

En cas de groupement, le cautionnement provisoire et le cautionnement définitif peuvent être souscrits sous l'une des formes suivantes :

a- Au nom collectif du groupement ;

b- Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement;

c- En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux b) et c) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire et définitif ou l'attestation de la caution en tenant lieu doivent préciser qu'ils **sont délivrés dans le cadre d'un groupement** et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis à l'INPT abstraction faite du membre défaillant.

f) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

Toutefois, **les concurrents non installés au Maroc** sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées au paragraphe c, d et f ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, les dites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

En cas de groupement :

- Groupement conjoint ou solidaire

Chacun des membres du groupement doit présenter les pièces exigées dans le dossier administratif. Chaque groupement doit présenter, parmi les pièces du dossier administratif,

Chakib SBIT CHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant (Annexe A/B).

Lorsque le concurrent est une personne morale de droit public autre que l'Etat, il doit fournir :

- Une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 de la décision n°29/07/ANRT précitée. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou tout organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers ces organismes conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 22 de la décision n°29/07/ANRT précitée. Cette attestation n'est exigée que des organismes dont le personnel est inscrit à la caisse nationale de sécurité sociale ;
- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire établie auprès d'un établissement bancaire agrée par le Ministère des Finances Marocain, ne comportant aucune restriction.

En cas de groupement, le cautionnement provisoire et le cautionnement définitif peuvent être souscrits sous l'une des formes suivantes :

a- Au nom collectif du groupement ;

b- Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;

c- En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux b) et c) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire et définitif ou l'attestation de la caution en tenant lieu doivent préciser qu'ils **sont délivrés dans le cadre d'un groupement** et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis à l'INPT abstraction faite du membre défaillant.

Les documents scannés ne sont pas acceptés.

B/ LE DOSSIER TECHNIQUE COMPREND :

a) Une note technique indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, comportant les indications prévues par l'alinéa 1, § B de l'article n°23 de la décision n°29/07/ANRT précitée.
b) Copies certifiées des attestations de références des prestations similaires à celles objet du présent appel d'offres, délivrées, par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment l'objet et le montant de la prestation

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

C/ DOSSIER ADDITIF

Lot n°	Documents demandés
1	a- Méthode et matériel pédagogiques b- Contenu détaillé du séminaire c- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme. d- CV détaillés des formateurs proposés dûment signés et cachetés par le prestataire Justifiant l'expérience exigée par le CPS.
2	a- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme. b- Copie certifiée conforme à l'original de la certification Oracle (ex SUN) niveau architecte ou développeur c- CV détaillé du formateur dûment signé et cacheté par le prestataire justifiant l'expérience exigée par le CPS.
3	a- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme et certifications demandées. b- CV détaillés des formateurs dûment signés et cachetés par le prestataire Justifiant l'expérience exigée par le CPS.
4	a-La méthodologie de travail ; b- La documentation présentant et détaillant le contenu du jeu proposé ; c-Les références du jeu de simulation proposé ; d-Les supports et le matériel pédagogiques utilisés. e- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme. f- Copie certifiée conforme à l'original des certifications ou attestations délivrées par l'organisme propiètaire du jeu de simulation justifiant les compétences du formateur. j- CV détaillé du formateur dûment signé et cacheté par le prestataire Justifiant l'expérience exigée par le CPS.

D/ L'OFFRE FINANCIERE COMPREND :

a. L'acte d'engagement cité au $ 1-a de l'article 26 de la décision n°29/07 conforme au modèle ci-joint en annexe;
b. Le bordereau des prix formant détail estimatif.

Les concurrents doivent joindre à leurs offres :

a) Le Cahier de Prescriptions Spéciales ainsi que le présent Règlement de la Consultation paraphés à chaque page, datés et portant aux dernières pages la signature et le cachet du concurrent, précédés de la mention manuscrite «**lu et accepté**» ;

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la décision n°29/07/ANRT précitée, le dossier d'appel d'offres comprend :

- ✓ Copie de l'avis d'appel d'offres;
- ✓ Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales;
- ✓ Le modèle de l'acte d'engagement;
- ✓ Le bordereau des prix - détail estimatif;
- ✓ Le modèle de la déclaration sur l'honneur;
- ✓ Le présent règlement de la consultation.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ARTICLE 6 : ETABLISSEMENT DE L'OFFRE FINANCIERE

a) L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues au cahier des charges et moyennant un prix qu'il propose est établi sur un papier conformément au modèle fixé par la réglementation en vigueur (cf. modèle en annexe 2).

Cet acte dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché et lorsqu'il est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 3 de la décision n°29/07/ANRT précitée, il doit être signé par chacun des membres du groupement.

b) Le bordereau des prix- détail estimatif signé, cacheté et daté par le concurrent (Cf. TITRE n°II du CPS).

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix et du détail estimatif doivent être arrêtés en chiffres et en toutes lettres.

Lorsqu'un même prix est indiqué en chiffres et en lettres et qu'il existe une différence entre ces deux modes d'expression, le prix indiqué en toutes lettres fait foi.

En cas de discordance entre les indications de prix de ces différents documents, ceux libellés en toutes lettres dans le bordereau des prix sont pris en considération pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions du § 5 de l'article 19 de la décision n°29/07/ANRT précitée, des modifications peuvent être introduites dans le dossier d'appel d'offres. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier suffisamment à l'avance et en tout cas avant la date d'ouverture des plis prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis modificatif, celui-ci doit être publié conformément aux dispositions du § 2-I, alinéa 1, de l'article 20 de la décision n°29/07/ANRT précitée.

Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité de l'avis sous réserve que la séance d'ouverture des plis ne soit tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue initialement.

Les modifications visées ci-dessus interviennent dans les cas suivants :

- ✓ Lorsque elles nécessitent un délai supplémentaire pour la préparation des offres
- ✓ Lorsqu'il s'agit de redresser des erreurs manifestes constatées dans l'avis publié
- ✓ Lorsque, après publication de l'avis, le délai qui doit courir entre la date de la publication et la séance d'ouverture des plis n'est pas conforme au délai réglementaire.

CHARIF CHERGHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ARTICLE 8 : REPARTITION EN LOTS :

Le présent appel d'offres concerne un marché en quatre lots séparés.

ARTICLE 9 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Le dossier est mis à la disposition des concurrents dans les bureaux indiqués dans l'avis d'appel d'offres dès la parution de ce dernier au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis d'appel d'offre.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent par écrit à leur frais et à leur risques et périls ou téléchargé du site de l'ANRT à l'adresse électronique suivante www.anrt.ma ou celui de l'INPT à l'adresse suivante : www.inpt.ac.ma .

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

ARTICLE 10 : INFORMATION DES CONCURRENTS :

Conformément aux dispositions de l'article 21 de la décision n° 29/07/ANRT précitée, tout concurrent peut demander à l'INPT, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient à l'INPT au moins sept (7) jours francs avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions, et au moins cinq (5) jours francs avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis, aux autres concurrents ayant retiré le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

ARTICLE 11 : CONTENU ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS :

1 - Contenu des dossiers :

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la décision n°29/07/ANRT précitée, les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

a. Le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé ;
b. Le présent règlement de consultation paraphé et signé ;
c. Le dossier administratif précité ;
d. Le dossier technique précité ;
e. Le dossier additif précité
f. L'offre financière précitée.

2 - Présentation des dossiers des concurrents :

Conformément aux dispositions de l'article 28 de la décision n°29/07/ANRT précitée, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- ✓ Le nom et l'adresse du concurrent ;
- ✓ L'objet de l'appel d'offres et l'intitulé du (des) lot (s) concerné (s) ;
- ✓ La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

- ✓ L'avertissement que " **le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".**

Ce pli contient deux enveloppes comprenant pour chacune:

a. La première enveloppe : le dossier administratif, le (s) dossier (s) technique, dossier additif et le Cahier de Prescriptions Spéciales ainsi que le présent Règlement de la Consultation paraphés à chaque page, datés et portant aux dernières pages la signature et le cachet du concurrent, précédés de la mention manuscrite «**lu et accepté**». Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **dossiers administratif, technique et additif** » ;
b. La seconde enveloppe : l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **offre financière et l'indication du numéro du lot** » ;

Les enveloppes visées aux paragraphes a et b ci-dessus indiquent de manière apparente

- ✓ Le nom et l'adresse du concurrent ;
- ✓ L'objet de l'appel d'offres et, le cas échéant, l'indication du lot;
- ✓ La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- ✓ La mention « très urgent » lorsque le pli est envoyé par poste.

ARTICLE 12 : LANGUE DE PRESENTATION DES DOSSIERS

Toutes les pièces contenues dans les dossiers et les offres présentées par les concurrents en réponse au présent appel d'offres doivent être établies en langue française.

ARTICLE 13 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la décision n°29/07/ANRT précitée, les plis sont déposés au choix des concurrents :

- ✓ Soit déposés, contre récépissé, au Service des Achats de l'INPT à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel d'offres ;
- ✓ Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception au Directeur de l'INPT;
- ✓ Soit remis, séance tenante, au Président de la Commission d'Appels d'Offres de l'INPT, au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

NB : les offres reçues par voie postale (nationale ou internationale) doivent indiquer de manière lisible sur les enveloppes extérieures les indications suivantes:

- ✓ le nom du soumissionnaire et son adresse;
- ✓ l'objet de l'appel d'offres ainsi que de la date limite de dépôt des dossiers ;
- ✓ l'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'examen des offres » ;
- ✓ comporter de façon apparente la mention (très urgent)).

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par l'INPT dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 35 de la décision n°29/07/ANRT précitée.

ARTICLE 14 : RETRAIT DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article 31 de la décision n°29/07/ANRT précitée, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fera l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial visé à l'article n°30 de la décision n°29/07/ANRT précitée.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent, dans les conditions prévues à l'article 30 de la décision n°29/07/ANRT précitée, présenter de nouveaux plis.

ARTICLE 15 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires qui n'ont pas retiré définitivement leur pli dans les conditions prévues à l'article 14 ci-dessus resteront engagés par leurs offres pendant un délai de soixante jours (60j), à compter de la date d'ouverture des plis.

Si dans ce délai, la commission de l'appel d'offres estime n'être pas en mesure d'exercer son choix, l'INPT peut proposer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la prolongation de ce délai. Seuls les soumissionnaires qui ont donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'INPT restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE 16 : DELAI POUR LA RECEPTION DES OFFRES

Les dossiers de candidature doivent être déposés dans les conditions prévues par le présent Règlement de Consultation et ce, conformément à la date prévue dans l'avis d'insertion.

L'INPT a toute latitude pour prolonger le dépôt des dossiers en modifiant la date limite de remise des dossiers d'appel d'offres. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations de l'INPT et des candidats auparavant liés au délai fixé seront liés au nouveau délai.

Sous réserve des dispositions précitées, aucun dossier, une fois envoyé ou déposé, ne peut être retiré, complété ou modifié après la date limite fixée pour le dépôt des dossiers.

ARTICLE 17 : RESULTAT DEFINITIF D'ADMISSION

- ✓ L'INPT n'est pas tenue de donner suite à la présente mise en concurrence
- ✓ Les marchés auxquels il peut donner lieu ne sont valables, définitifs et exécutoires qu'après avoir été approuvés par le Directeur de l'Institut National des Postes et Télécommunications.
- ✓ Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.
- ✓ l'INPT informe les candidats non retenus du rejet de leur demande d'admission par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette lettre doit être adressée dans un délai qui ne peut dépasser 15 jours à compter de la date d'achèvement des travaux de la Commission. Elle est accompagnée des pièces fournies par lesdits candidats à l'exception des éléments ayant été à l'origine de l'élimination des concurrents. Ces derniers doivent être conservés par l'INPT pendant un délai de cinq ans au minimum.

CHARI[illegible]AOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ARTICLE 18 : MODE D'ETABLISSEMENT DES PRIX

Les prix sont indiqués en Dirhams.

ARTICLE 19 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis aura lieu conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 20 : CONTACTS AVEC L'INPT

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'INPT sur aucun aspect concernant son offre entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué.

ARTICLE 21: ATTRIBUTION DU MARCHE

L'attribution du marché aura lieu conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 22 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

Avant que n'expire le délai de validité des offres, l'INPT notifiera au soumissionnaire retenu, par écrit en courrier recommandé, ou par télécopie confirmée, que son offre a été acceptée. La notification de l'acceptation de l'offre ne signifie pas l'engagement de l'INPT de conclure un marché avec l'attributaire. Elle signifie simplement que la commission d'appel d'offres juge que l'offre du soumissionnaire retenu a été jugée la mieux disante eu égard à l'appel d'offres. La conclusion du marché est décidée par le Directeur de l'INPT.

ARTICLE 23 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les offres sont examinées conformément aux dispositions des articles 35, 38, 39 et 40 de la décision n°29/07.

ARTICLE 24: RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES

Les offres financières des concurrents retenus seront évaluées conformément aux dispositions de l'article n°40 de la décision n° 29/07 du 30/11/2007 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANRT, telle qu'elle a été complétée et modifiée.

L'offre à retenir est l'offre la moins disante, jugée conforme au prescriptions du CPS.

SIGNATURE DU DIRECTEUR DE L'INPT	SIGNATURE ET CACHET DU CONCURRENT PRECEDES DE LA MENTION MANUSCRITE LU ET ACCEPTE
A.....Le :.....	A.....Le :.....

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

Annexes

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ANNEXE 1 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation.....
- Objet du marché.....

A- Pour les personnes physiques

Je soussigné :.....(prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :.....
Affilié à la CNSS sous le n° :.....(1)
Inscrit au registre du commerce de .....(localité) sous le .....(1)
n° de patente.....(1)
N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de la société au capital de :.....
Adresse du siège social de la société.....
Adresse du domicile élu.....
Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
Inscrit au registre du commerce..... (Localité) sous le n° de patente..... (1)
N° de patente..... (1)
N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR.....(RIB)

Déclare sur l'honneur :

1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2- Que je remplie les conditions prévues à l'article 22 de la décision n°29/07/ANRT fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANRT ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;

3- M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 de la décision précitée ;
- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;

4- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.
5- m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- Reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 de la décision précitée, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....
Signature et cachet du concurrent (2)

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.
(2) A supprimer le cas échéant.

NB :(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ANNEXE 2 : ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'INPT

Appel d'offres ouvert, sur offres des prix n°11/2011/INPT du (2) .....

Objet du marché : réalisation des séminaires et ateliers d'accompagnement au profit des élèves de la troisième année du cycle d'Ingénieurs d'Etat de l'INPT.

Passé en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article n°16 et l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article n°17 (3) du Règlement des Achats de l'ANRT (3).

B - Partie réservée au concurrent

a - Pour les personnes physiques

Je (4), soussigné: ....*(Prénom, nom et qualité)*
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu : .....
.....
affilié à la CNSS sous le n° : ..... (5) inscrit au registre du commerce de ..... *(Localité)* sous le n° : ..... (5) n° de patente : .....
.....(5)

b - Pour les personnes morales

Je (4), soussigné ..... *(Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)*
agissant au nom et pour le compte de ..... *(Raison sociale et forme juridique de la société)*
au capital de : .....adresse du siège social de la société : .....
adresse du domicile élu:
.....
affiliée à la CNSS sous le n° : ....(5) et (6)
inscrite au registre de commerce de ..... *(Localité)* sous le n° : ..... (5) et (6)
n° de patente : .... (5) et (6)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

- Après avoir pris connaissance du dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) (1) concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu(s) de ma signature un bordereau de prix , un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global établi(s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) (1);
2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix unitaires figurant sur le bordereau des prix- détail estimatif que j'ai établi moi-même dans la limite des plafonds suivants :

a. Attributaire national :

Montant hors T.V.A : ..... *(en lettres et en chiffres)*
- *Taux de la TVA :.....(en pourcentage)*
- Montant de la T.V.A : ..... *(en lettres et en chiffres)*
- Montant T.V.A comprise : ..... *(en lettres et en chiffres)*(7) et (8)

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

b. Attributaire étranger ou groupement constitué d'un national et d'un étranger:

Part en devise:
- Montant de la part en devises hors toutes taxes : (en lettres et en chiffres) ;

Part locale :
- montant hors T.V.A. en dirhams : (en lettres et en chiffres)
- montant de la T.V.A. en dirhams : (taux en %) : (en lettres et en chiffres)
- montant TTC (T.V.A. comprise) en dirhams : (en lettres et en chiffres).

Remarque importante : En cas de groupement l'acte d'engagement doit répondre aux exigences suivantes :
- Groupement conjoint : Le groupement conjoint doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et précise la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.
- Groupement solidaire : l'acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, étant précisé que cet acte d'engagement peut, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché.
Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
1) mettre « **Nous soussignés.....nous obligeons conjointement/solidairement*** » et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes »
2) -ajouter l'alinéa suivant « **Désignons .....(Prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement** »

NB : *Seul les soumissionnaires étrangers qui vont présenter une offre dans le cadre d'un groupement avec une société Marocaine installée au Maroc doivent renseigner la partie concernant la part locale, et ce, en dirhams.

*** Les soumissionnaires étrangers n'ayant pas de groupement avec une autre société Marocaine doivent renseigner uniquement la part en devise.**

L'INPT se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte .....(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à..... (Localité), sous le numéro....., pour le paiement de la part transférable ;

L'INPT se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte ..... (à la trésorerie générale, bancaire ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à ..... (localité), sous relevé d'identité bancaire (RIB) numéro ....., pour le paiement de la part locale

Fait à ..... le ..... .

(Signature et cachet du concurrent)

(1) Supprimer les mentions inutiles.
(2) indiquer la date d'ouverture des plis
(3) Se référer aux dispositions du Règlement des Achats de l'ANRT selon les indications ci-après :
- Appel d'offres ouvert au rabais : -alinéa (al). 2, paragraphe (§) 1 de l'article (l'art). 16 et al 2, § 3 de l'art. 17
- Appel d'offres ouvert sur offres de prix : - al. 2, § 1 de l'art. 16 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- Appel d'offres restreint au rabais : - al. 2, § 1 de l'article 16 et § 2 et al. 2, § 3 de l'art. 17.
- Appel d'offres restreint sur offres de prix : - al. 2, § 1 de l'art. 16 et § 2 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- Appel d'offres avec présélection au rabais : - al. 3, § 1 de l'art. 16 et al. 2, § 3 de l'art. 17
- Appel d'offres avec présélection sur offres de prix : - al. 3, § 1 de l'art. 16 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- Concours : - al. 4, § 1 de l'art. 16 et § 1 et 2 de l'art.63
- Marché négocié : - al. 5, § 1 de l'art. 16 et §... de l'art. 72 (préciser le n° du § approprié)

(4) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
1) mettre « Nous soussignés.....nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les réctifications grammaticales correspondantes »

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdellattah
Directeur

2)-ajouter l'alinéa suivant « Désignons .....(Prénom,nom et qualité) en tant que mandataire du groupement »

(5) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents, et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou tout autre organisme qualifié.

(6) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(7) en cas d'appel d'offre au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit :

« M'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales moyennant un rabais(ou une majoration) de ....(en lettres et en chiffres) sur le bordereau des prix détail estimatif »

(8) en cas de concours, les alinéas1) et 2) doivent être remplacés par ce qui suit :

« M'engage, si le projet, présenté par....(moi :ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement, est choisi par le maître d'ouvrage, à exécuter les dites prestations conformément aux conditions des pièces produites par.....(moi :ou notre société) en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix détail estimatif(ou décomposition du montant global) que j'ai dressé , après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, dont j'ai arrêté :

- montant hors TVA :.....(en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA.....(en pourcentage)
- montant de la TVA.....(en lettres et en chiffres)
- montant TVA comprise.....(en chiffres et en lettres)

« je m'engage à terminer les prestations dans un délai de .....

« je m'engage, si l'une des primes prévue dans le programme du concours est attribuée à mon projet, à me conformer aux stipulations dudit programme relatives aux droits que se réserve le maître d'ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est à supprimer si le maître d'ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ANNEXE 3 : PROCURATION

Je soussigné, ... (nom, prénom, qualité) .....de la société ....., certifie que .....(nom, prénom, qualité), est habilité à engager la société .....notamment en signant les documents contractuels établis dans le cadre du marché « ..... ».

Fait à .....le .....
(Signature et cachet du concurrent)

N.B : En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre procuration.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ANNEXE A:
CONVENTION DE GROUPEMENT SOLIDAIRE

Entre

La société....., au capital de .....faisant élection de domicile à .....affiliée à la CNSS sous le n° ....., inscrite au RC n° ....., n° de patente ..... représentée par Monsieur XXXX en sa qualité .....

Et

La société....., au capital de .....faisant élection de domicile à .....affiliée à la CNSS sous le n° ....., inscrite au RC n° ....., n° de patente ..... représentée par Monsieur XXXX en sa qualité .....

Il A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

L'Institut National des postes et des Télécommunications « INPT » lance un appel d'offres ouvert n° ..... qui a pour objet .....

Pour répondre à cet appel d'offres, les sociétés ..... et ..... ont décidé de constituer un groupement pour présenter une offre unique.

Article 1 : objet de la convention:

L'objet de la présente convention de groupement est de définir les modalités de collaboration des deux sociétés pour l'exécution du marché objet de l'appel d'offres sus indiqué.

Article 2 : Nature du groupement

Le présent groupement est un groupement solidaire.
Tous les membres s'engagent solidairement vis-à-vis du maître d'ouvrage pour la réalisation de la totalité du marché.

Les sociétés reconnaissent que l'engagement qu'elles souscrivent par la présente convention oblige chacune des parties à exécuter aux conditions du marché la totalité des prestations de ladite soumission même en cas de défaillance pour quelque cause que ce soit de l'autre ou de toutes les autres parties.

Article 3 : Durée de la convention

L'engagement des parties demeurera inchangé durant toute la période nécessaire à la réalisation des prestations.

Article 4 : Domiciliation des paiements

- Les sommes qui seront dus au groupement au titre du marché objet de présent accord de groupement seront versées par l'INPT au compte bancaire de ..... ouvert auprès de la Banque ....., sous le n° .....

Article 5 : Mandat

Le groupement désigne M..... ; en tant que mandataire représentant valablement le groupement vis-à-vis de l'INPT.

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ANNEXE A:
CONVENTION DE GROUPEMENT SOLIDAIRE

L'Institut National des postes et des Télécommunications « INPT » lance un appel d'offres ouvert n° ..... qui a pour objet .....

Monsieur....., déclare l'accepter.

Article 6 : cautionnement (s'il est prévu au CPS)

Le cautionnement doit être constitué selon les formes prévues par le cahier de charges.

Le montant dudit cautionnement reste acquis à l'INPT abstraction faite du membre défaillant.

1. Société A : signature + cachet précédés par la mention manuscrite « lu et acceptée »	LE Mandataire : (signature + cachet précédés par la mention manuscrite « lu et acceptée »
2. Société B : signature + cachet précédés par la mention manuscrite « lu et acceptée »	

NB : la convention de groupement doit au moins comprendre les dispositions ci-dessus. Il appartient aux membres du groupement d'ajouter toutes autres dispositions qu'ils jugent utiles pour leur groupement.

Fait à ....., le .....

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ANNEXE B :
CONVENTION DE GROUPEMENT CONJOINT

Entre

La société....., au capital de .....faisant élection de domicile à .....affiliée à la CNSS sous le n° ....., inscrite au RC n° ....., n° de patente ..... représentée par Monsieur XXXX en sa qualité .....

Et

La société....., au capital de .....faisant élection de domicile à .....affiliée à la CNSS sous le n° ....., inscrite au RC n° ....., n° de patente ..... représentée par Monsieur ..... en sa qualité .....

Il A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

L'Institut National des Postes et des Télécommunications « INPT » lance un appel d'offres ouvert n° ..... qui a pour objet .....

Pour répondre à cet appel d'offres, les sociétés ..... et ..... ont décidé de constituer un groupement pour présenter une offre unique.

Article 1 : objet de la convention:

L'objet de la présente convention de groupement est de définir les modalités de collaboration des deux sociétés pour l'exécution du marché objet de l'appel d'offres sus indiqué.

Article 2 : Nature du groupement

Le présent groupement est un groupement conjoint.

Chacun des prestataires, membre du groupement, s'engage à exécuter une ou plusieurs parties distinctes tant en définition qu'en rémunération des prestations prévues au marché.

Article 3 : Durée de la convention

L'engagement des parties demeurera inchangé durant toute la période nécessaire à la réalisation des prestations.

Article 4 : Domiciliation des paiements

- Les sommes qui seront dus au groupement au titre du marché objet de présent accord de groupement seront versées par l'INPT aux comptes bancaires ci-après :
  - Pour la société.....le montant ..... correspondant aux numéros de prix n°..... sera versé au compte n° ..... ouvert auprès de la Banque ....., sous le n° .....
  - Pour la société.....le montant ..... correspondant aux numéros de prix n°..... sera versé au compte n° ..... ouvert auprès de la Banque ....., sous le n° .....

NB : L'acte d'engagement doit préciser les montants à verser à chaque membre du groupement. Pour les sociétés non installées au Maroc le montant à transférer doit être indiqué en devise.

Article 5 : Mandat

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur

ANNEXE B :
CONVENTION DE GROUPEMENT CONJOINT

L'Institut National des Postes et des Télécommunications « INPT » lance un appel d'offres ouvert n° ..... qui a pour objet .....

Le groupement désigne M..... en tant que mandataire représentant valablement le groupement vis-à-vis de l'INPT.

Monsieur....., déclare l'accepter.

Le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage pour l'exécution du marché

Article 6 : cautionnement (s'il est prévu au CPS)

Le cautionnement doit être constitué selon les formes prévues par le cahier de charges.

Le montant dudit cautionnement reste acquis à l'INPT abstraction faite du membre défaillant.

3. Société A : signature + cachet précédés par la mention manuscrite « lu et acceptée »	4. Société B : signature + cachet précédés par la mention manuscrite « lu et acceptée »
5. Le Mandataire : signature + cachet précédés par la mention manuscrite « lu et acceptée »	

Important : la convention de groupement doit au moins comprendre les dispositions ci-dessus. Il appartient aux membres du groupement d'ajouter toute autre disposition qu'ils jugent utiles pour leur groupement.

Fait à ....., le .....

CHARIF CHEFCHAOUNI
Mohamed Abdelfattah
Directeur